



Les vendeurs veulent repousser la date de signature

Par **rby**, le **23/11/2008** à **13:59**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis pour l'achat d'un bien immobilier le 06/09.

Dans celui-ci, il est mentionné la date du 1er décembre pour la signature de l'acte de vente définitif.

Suite à la levée des conditions suspensives, notre notaire vient de donner RDV aux vendeurs le 04/12 pour la signature de l'acte de vente définitif. Or, ces derniers ne souhaitent pas signer à cette date mais la repousser de plusieurs semaines.

Nous avons déjà engagé des démarches (planification des déménagements, résiliation de bail locatif, ...) qui représentent de lourdes contraintes (financières) si nous devions les repousser.

Quels sont nos recours ? Pouvons-nous obliger les vendeurs à signer dans les délais prévus par le compromis de vente ? Si ce n'est pas le cas, que pouvons demander en "dédommagement" ?

Merci pour votre réponse.